



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale  
des Territoires

Service Agriculture – Forêt –  
Chasse

Unité Espace rural Forêt Chasse

Monsieur le Maire

6, Grande Rue

54210 AZELOT

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Amandine PERRET  
Ligne directe : 03.83.91.40.76 – service : 03.83.91.40.40  
[ddt-afc-espace rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-afc-espace rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Nancy, le 05 avril 2018

Objet : Avis CDPENAF  
Commune d'AZELOT

PJ :

Monsieur le Maire,

Après examen du projet d'urbanisme de votre commune, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 15 mars 2018, a rendu un **avis favorable** en suggérant de :

- veiller à la bonne cohérence du document quant à la densité,
- limiter la constructibilité dans la zone Nj aux abris de jardin en supprimant les installations d'élevage à usage familial,
- fixer une limite de constructibilité pour la zone NI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la CDPENAF et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires adjoint,

  
Laurent MARCOS